

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 24 septembre. — On lit dans le *Bulletin ministériel* :

« Le nommé Romagosa, porteur de 300,000 fr. a été saisi à Celma. Son but était de tenter une insurrection en Catalogne. »

« Une affaire plus grave que l'on ne l'avait cru d'abord, a eu lieu à Pancorbo. Aretio y a été tué. »

« Les insurgés alavais ont été surpris par le général Manso. Cinq officiers et un grand nombre d'hommes ont été tués ou pris. »

« Cette affaire est importante parce que les insurgés avaient beaucoup espéré de la diversion de la Villaréal, qui les a commandés en Castille. »

Le *Moniteur* publie un rapport au roi du ministre du commerce, ayant pour objet la création d'une commission chargée de présenter un projet de code rural.

— On écrit de Madrid que le général Mina a été confirmé par la reine dans tous les grades et dignités qu'il avait acquis sous les cortès.

— Ce n'est pas seulement à Lyon que les associations recommencent à inquiéter les bons citoyens; les sections de la société des *Droits de l'Homme* se sont assemblées hier à Paris. C'est la deuxième fois depuis les affaires d'avril. Quelques tentatives de corruption ont été faites sur des officiers du régiment des carabiniers de la reine en garnison à Versailles. Cette nuit la Marseillaise a été chantée sur plusieurs points.

— Le *Précurseur de Lyon* raconte que, le 14, un prisonnier inquiet de ses parents dont depuis long-temps il n'avait eu de nouvelles, trompa la vigilance des geoliers, et sortit inaperçu. Le lendemain 15, il est rentré de lui-même à la prison.

— Le bruit circule depuis quelques jours que l'époque de la rentrée des chambres sera avancée et aura lieu vers la mi-novembre.

— Le comte Léon, fils naturel de l'empereur est en ce moment à Londres. Il est, dit-on, question de son mariage avec la fille d'un des frères de Napoléon.

— Il est question d'un procès qui excite assez vivement l'attention dans le monde médical. Un médecin, célèbre pour le broiement de la pierre, a decin, c'est-à-dire pour le broiement de la pierre, a guéri récemment M. le comte de la Bourdonnaie. Après avoir prié vainement M. A.... de fixer le montant de ses honoraires, M. de la Bourdonnaie lui a envoyé 3,000 francs. M. A.... a répondu à cet envoi, par l'avis que la somme lui paraissait trop minime et il a demandé 10,000 francs en toutes lettres. M. de la Bourdonnaie a lu ou feint de lire six au lieu de dix, et a envoyé à M. le docteur A.... trois nouveaux billets de banque. M. A.... a renouvelé alors, et de la façon la plus précise, sa demande de dix mille francs.

Sur le refus non moins précis de M. de Labourdonnaie de mieux lire sa lettre, il l'a assigné et l'affaire doit être jugée prochainement.

Dans une circonstance pareille, M. Dupuytren, payé par M. H...., riche banquier d'une façon qui lui paraissait insuffisante, avait répondu à un envoi de 6,000 francs, par les lignes qui suivent :

« Je remercie M. H.... de l'envoi qu'il m'a fait ce matin de 6,000 fr.; je suis fâché seulement qu'il n'ait pas aimé attendre, pour m'envoyer tout à la fois. »

— Il existe en ce moment, au département du Cantal (Auvergne), deux vieillards, l'un de 114, l'autre de 104 ans. Le premier a servi sous le maréchal de Saxe.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 26 SEPTEMBRE.

ANNIVERSAIRE DE SEPTEMBRE.

Troisième Journée. (Suite)

Le soir, le grand concert d'harmonie a été donné au Jardin Botanique. Les serres et le jardin étaient brillamment illuminés.

An-delà de 1000 cartes d'entrée avaient été distribuées. Les musiciens étaient placés sur l'escalier à la droite des serres. Le chef d'orchestre, M. Fétiis, se trouvait sur une estrade très-élevée en avant des exécutants.

Les personnes munies de cartes occupaient la grande allée et les pelouses vis-à-vis de l'orchestre. Sur la droite, on avait élevé un pavillon destiné à LL. MM.

Le roi et la reine sont arrivés vers 7 heures et demie. Le concert a aussitôt commencé, et a marché avec un ensemble remarquable dans une réunion aussi nombreuse d'exécutants. Les morceaux qui ont paru faire le plus de plaisir sont l'ouverture de la *Flûte enchantée*, arrangée par Bender, et le pot-pourri sur des motifs du *Comte Ory*, pour instrument à vent, par Splindler. Les morceaux à écho, exécutés par deux orchestres, ont produit le plus grand effet.

Le second orchestre, qui était placé dans la partie basse du jardin, a accompagné le premier avec une précision étonnante.

Une foule immense n'a cessé de circuler sur le boulevard et ensuite dans les rues pour voir l'illumination de l'Hôtel de Ville et des édifices publics.

Tir à la petite arbalète.

- | | |
|------------|---|
| 1er. prix. | M. Vauters (Société de Plaisance), de Malines. |
| 2e. » | M. Van Look (Union et Constance), de Lierre. |
| 3e. » | M. Verheyen (St Georges), de Louvain. |
| 4e. » | M. Claes (Amsterdam), de Malines. |
| 5e. » | M. de Kersmaeker (Saint Rombaud), de Malines. |
| 6e. » | M. Goyens (Bergère), de Louvain. |
| 7e. » | M. Vauters Joose (Union et Constance), de Lierre. |

Tir à l'arc.

- | | |
|-----------|---|
| 1er. prix | obtenu au sort par les sociétés de Chièvres et Ath. |
| 2e. » | obtenu aussi au sort par la société de Bruges. |
| 3e. » | gagné par la société de l'Unson de Mons. |
| 4e. » | — la même société. |
| 5e. » | — la société de St. Ghislain. |
| 6e. » | — la société de Mons. |
| 7e. » | — la société de Bruxelles. |

Hier, après la distribution des prix, M. le bourgmestre a félicité les commissions directrices du zèle dont elles avaient fait preuve pour l'organisation de cette importante partie des fêtes, et à leur tour celles-ci l'ont remercié des prix que la régence avait donnés et de la bienveillance qu'en particulier il a montré envers les sociétaires.

Les sociétés concurrentes de la grande et de la petite arbalète ont ensuite voté à l'unanimité une médaille d'or qui sera offerte à la société de la Grande Harmonie en témoignage de gratitude pour l'empressement avec lequel la musique de la société a été mise à leur disposition. M. le bourgmestre a été invité à en faire la remise dès qu'elle sera achevée.

L'arrêté qui décerne des croix de fer à un certain nombre de blessés de septembre a été signé hier 25, par S. M. Il paraîtra sans doute dans le *Moniteur* de demain. On assure qu'il n'y a qu'environ 150 à 160 nominations la plupart de 2^e classe. Les blessés désignés par l'arrêté en ont reçu aussitôt notification; ils doivent se réunir demain matin

à l'hôtel de Ville, afin de se rendre en cortège à la plaine des Palais où la remise des croix leur sera faite par le roi, immédiatement après la revue.

LIEGE, LE 27 SEPTEMBRE.

ÉCOLE INDUSTRIELLE.

La distribution des prix accordés par la régence de Liège aux élèves de l'école industrielle qui se sont le plus distingués, a eu lieu jeudi dernier, à 7 heures du soir, en présence de M. le gouverneur de la province, de la régence, de MM. les professeurs du collège et d'un public nombreux.

Cette intéressante cérémonie a été ouverte par un rapport très-étendu sur la création et l'organisation de l'école et sur les résultats obtenus. Dans ce rapport, M. Davreux a donné des considérations générales sur l'instruction industrielle et a développé les moyens propres à avancer cet enseignement.

À ce rapport a succédé le discours de M. le bourgmestre Jamme, dans lequel, après avoir fait ressortir les succès obtenus par les élèves de l'école, il a démontré combien il est de l'intérêt général et du devoir des administrations communales, de diriger vers l'instruction les dispositions naturelles de ceux qui se destinent à la carrière industrielle.

M. le bourgmestre a ensuite remis aux élèves, dont les noms suivent, les récompenses dues à leur application et à leur conduite :

COURS DE MATHÉMATIQUES.

Professeur M. Leclercq.

Prix de mérite.

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1 ^{er} Prix (une médaille) | , Sébastien Decroupet, de Beyne (Liège), forgeron. |
| 2 ^e Prix partagé | entre Jacques Radoux, de Liège, graveur, et François Bertrand, de Troyes (France), mécanicien, âgé de 18 ans. |
| 3 ^{me} Prix | , J. Collard, de Liège, sculpteur, âgé de 18 ans. |

Prix d'encouragement.

- | | |
|------------------------------|---|
| 1 ^{er} Prix | , Michel Jadoul, de Jehay (Liège), menuisier. |
| 2 ^{me} Prix partagé | entre Mathieu Collinet, de Beyne (Liège) et Victor Flamache, de Liège, étudiant en mines. |
| 3 ^{me} Prix | , Edouard Rouffart, de Liège, peintre en bâtiment. |

Mention honorable. — A. Joseph Chaslin, de Liège, secondant de l'école du nord, et Carpentier, menuisier, et Hubert Flamache, de Liège.

COURS DE DESSIN INDUSTRIEL.

Professeur M. H. Deville-Thiry.

Prix de mérite.

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1 ^{er} Prix (une médaille) | Jacq. Radoux, déjà nommé. |
| 2 ^e Prix partagé | entre Mich. Jadoul et Jos. Chaslin, déjà nomm. |
| 3 ^e Prix partagé | entre Fr. Bertrand, déjà nommé, et Jules Lekeux de Chokier (Liège.) |

Prix d'encouragement.

- | | |
|------------------------------|---|
| 1 ^{er} Prix partagé | entre Laurent Ravaux, de Liège, et Joseph Lambermont, de Liège. |
| 2 ^e Prix partagé | entre H. Dister, de Liège, et Gust. Delaet id. |
| 3 ^e Prix partagé | entre Victor Flamache, déjà nommé, et Jean Joseph Bastin, de Liège. |
- Mention honorable. — A. Guillaume Delhaye, tailleur de pierres; Henri Rolat et Jean Collard, déjà nommés.

COURS DE CHIMIE ET DE MINÉRALOGIE.

Professeur M. Ch. Davreux.

Prix de mérite.

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1 ^{er} Prix (une médaille) | Fr. Bertrand, déjà nommé. |
| 2 ^e Prix | Jean Jacq. Radoux, âgé de 20 ans, déjà nommé. |
| 3 ^e Prix | Jos. Chaslin, âgé de 17 ans, déjà nommé. |

Prix d'encouragement.

- | | |
|-----------------------------|--|
| 1 ^{er} Prix | , Victor Flamache, de Liège, déjà nommé. |
| 2 ^e Prix | , Ed. Rouffart, de Liège, peintre en bâtiment, 16 ans. |
| 3 ^e Prix partagé | entre Michel Jadoul, de Jehay, âgé de 38 ans, menuisier, déjà nommé, et Jean Collard, de Liège, sculpteur, déjà nommé. |

Le gouvernement s'amuse à faire, dans le *Moniteur* une guerre de cancons. L'obscurité énigmatique que cette polémique fait naître jette l'Union dans une consternation tragique, et elle se demande, à ce sujet, si la Belgique est partagée en fripons et en imbécilles. Voici le sens de cette question :

Les rédacteurs de l'Union n'appartenant pas à la Belgique ne peuvent être ni des imbécilles ni des fripons; c'est à dire, qu'avec le parti qu'ils représentent, ils composent dans notre pays, la petite zone des hommes de génie vertueux. Ainsi, voilà qui est entendu : voulez-vous un gouvernement? Ne prenez ni les libéraux, ni le tiers-parti, ni les doctrinaires. Vous auriez ou des imbécilles ou des fripons : mais désirez-vous des hommes intègres? Adressez-vous à l'Union. Voulez-vous des hommes de génie? Adressez-vous également à l'Union. Ce journal est un bureau de placement de capacités et de vertus, comme le bureau de M. Villeaume est une agence matrimoniale.

En présence de tous ces charlatans qui se prosternent tout le jour, à deux genoux, devant leur propre image; disant au public les uns : venez à moi, messieurs, je suis la vertu; l'autre, je suis le génie; un troisième, je suis le mandataire spécial et breveté de la civilisation; que doit dire l'homme sensé, le véritable public? « Eh! messieurs, pour vanter ainsi vos mérites attendez qu'on vous ait jugés à l'œuvre. Nous avons déjà tant vu d'avortemens d'hommes extraordinaires; que nous n'escomptons plus notre confiance avant les preuves faites. »

Ceci peut servir de réponse à ce que disait ces jours derniers un journal de cette ville au sujet de deux nominations récentes. Selon ce journal, il n'y a nécessité d'employer que les génies transcendans. Eh! mon Dieu! nos chers collègues ne dirait-on pas aujourd'hui, à la confiance avec laquelle tout le monde appuie sur ce mot de génie qu'on ne peut rencontrer personne dans la rue qui n'ait ou gagné la bataille d'Austerlitz, ou composé les tragédies de Corneille ou inventé le système de Newton. N'excluons pas ainsi quiconque n'a pas du génie, notre tour à tous tant que nous sommes ne viendrait jamais.

Reste une seule encore démontrée dans tout cela : c'est qu'il est des hommes qui ont été un peu moins embarrassés que les autres de formuler un système complet de gouvernement.

Mardi, à dix heures du matin, des coups de canon tirés par l'artillerie de la garde civique, annonceront la cérémonie funèbre célébrée à la cathédrale, en mémoire des citoyens tombés à Ste.-Walburge, sous le sabre des hollandais. Des coups de canon annonceront le départ du cortège, dont l'ordre sera indiqué par un programme.

La tombe sera décorée par d'immenses drapeaux aux couleurs liégeoises et franchimontoises.

Quatre compagnies de la garde civique sont convoquées pour faire le service durant la cérémonie.

La régence a reçu aujourd'hui les croix de fer; on pense que la cérémonie de la distribution aura lieu mardi.

Le drapeau d'honneur flotte au Peron de l'Hôtel-de-Ville, qui est élégamment décoré.

Les journaux de Paris annoncent que le gouvernement n'a point reçu de nouvelles de Madrid postérieures à celles que nous avons reproduites dans notre n° d'hier. On signale un avantage assez important, obtenu par les troupes de la reine. (P. Paris.)

On nous écrit de Bruxelles que l'on remarque depuis quelque temps que la voiture royale va beaucoup moins vite quand la reine s'y trouve. On en conclut qu'il y a apparence de grossesse.

— Les officiers de la garde civique se réuniront dans un banquet le 30 de ce mois pour célébrer la révolution.

— Incessamment il sera procédé à l'adjudication des travaux à exécuter, en 1834, aux rives de la Meuse dans les communes de Stein, Obbicht et Maseyck.

— On dit que deux membres de la chambre des représentans, MM. Poschet et Watlet, vont donner leur démission.

— On signale parmi les personnes qui ont rendu des services importants lors de l'incendie qui a eu lieu avant-hier, rue du Pont d'Avroy, M. le lieutenant Dubuisson, le pontonnier Hèse, MM. Lhoest-Judon et Goffin-Fivé.

— On nous communique une note dans laquelle on désigne comme s'étant fait aussi remarquer par leur courage les sergents Thyri, Franck et Cuypers du corps des pontonniers. Delsemme, ancien adjudant major, membre de la légion d'honneur, et Jean Delsemme, pompier.

— Il doit être fait sous peu des nominations dans l'ordre judiciaire, en vertu de la loi sur l'augmentation du personnel de quelques cours et tribunaux.

— On écrit d'Anvers, le 25 septembre :

« Nous avons à déplorer un suicide, résultat d'un amour contrarié. Un jeune homme de cette ville, M. V. D. rendait des soins à M^{lle} V. L. qui partageait son attachement et qui même avait quitté la maison paternelle, parce que ses parens s'opposaient à leur mariage. Cette jeune personne ayant appris que sa mère était malade rentra à la maison dans la journée d'hier vers 8 heures du soir; le sieur V. D. s'y présenta et demanda à parler au père et ensuite au fils; mais sur la réponse qu'ils n'y étaient ni l'un ni l'autre, ce jeune homme désespéré et considérant sans doute cette réponse comme un refus de le recevoir, s'avança dans le vestibule et se tira un coup de pistolet dans la poitrine; il est mort immédiatement. »

— On lit les lignes suivantes dans la *Gazette de France*, sur l'emprunt de Charles V. Il est difficile de les concilier avec l'annonce concernant le même sujet que nous avons publiée lundi dernier d'après les journaux hollandais :

« M. de Haber, dès qu'il eut émis à Amsterdam l'emprunt de S. M. Charles V, apprit que quelques personnes dévouées à la cause du roi dans le but de faire parvenir des secours en Navarre avaient de leur propre mouvement tenté une négociation à Londres.

Bien que cette tentative ait été sans résultat, M. de Haber craignant que cet incident ne jetât quelque défaveur ou quelque doute sur ses opérations, jugea convenable de suspendre toute émission ultérieure jusqu'à ce qu'il eût reçu du roi des pouvoirs nouveaux et suffisans pour déclarer nuls tous les engagements contractés par d'autres que par lui. Charles V vient de lui donner une marque d'une confiance entière.

Ainsi l'emprunt ouvert à Amsterdam chez MM. de Lepel et Labouchère va suivre son cours.

— Le *Constitutionnel des Flandres* dit que des projets sur la contribution mobilière, sur l'enregistrement et le sel, sont déjà prêts à être présentés aux chambres à l'ouverture de la session prochaine.

— On lit dans le même journal :

« Une affluence considérable de monde s'est portée hier (24) après-midi vers la Place d'Armes, pour assister au concours d'escrime, et à la Plaine des Récollets, pour voir le jeu du mâle de cocagne. Ces réjouissances ont duré jusque vers le soir. Le premier prix d'escrime, consistant en une médaille d'or a été gagné par un tambour-maître du 3^e régiment de ligne.

— Le célèbre poète polonais Harro-Harring vient d'être expulsé de France et part pour l'Angleterre.

— Nous avons commis hier une erreur en annonçant que le brigadier *Buysons* avait été acquitté par le tribunal de Tongres. Buysons a été condamné à trois mois de prison et 50 francs d'amende, comme coupable d'homicide involontaire commis par imprudence.

— Un funeste événement est arrivé ces jours derniers chez un cordonnier à Audenarde. Un enfant, âgé de 5 ans bu dans un verre qu'il croyait renfermer du sirop, tandis que la liqueur y contenait du vitriol. Malgré tous les soins, le pauvre enfant a expiré le lendemain dans les plus vives douleurs.

— On lit dans l'*Eclair* de Namur :

« Depuis quelque temps de jeunes garnemens, qui ont déjà été condamnés pour vol, exploitent la ville et les environs. Le 16 de ce mois entr'autres, quatre de ces apprentis-voleurs se sont introduits, à l'aide d'effraction d'une fenêtre, vers les 4 heures de l'après-midi, dans la maison du sieur Gillain, en la commune St.-Servais. Favorisé par l'absence des habitans de la maison, ces jeunes garnemens ont enlevé différens objets d'habillement dans une commode, 6 cuillères en étain et 4 pièces de 25 cents.

« La police s'occupe de cette affaire, et déjà trois de ces individus, Pierre Leclair, François-Joseph Dumont et François de Vedrin, âgés de 16 à 18 ans, sont déposés en la prison provisoire; ils ont déjà fait des aveux.

« On est à la recherche du quatrième, nommé Joseph Mottard, qui ne tardera pas à être aussi arrêté.

« On a trouvé ces jours derniers des instrumens tranchans, deux petits crochets, passepartout et autres objets cachés dans la prison de Joseph Guilmain, condamné à la peine capitale. Il paraît, d'après ce qu'on nous rapporte qu'il se préparait à tenter une seconde évasion. Il a été dénoncé par Vandernoot, autre condamné.

— Suivant une correspondance du *Constitutionnel* de Paris, il est faux que l'empereur Nicolas soit attaqué de la poitrine; c'est l'impératrice, au contraire, qui souffre depuis long-temps de ce mal, occasionné par sa passion pour la danse.

— On assure que la duchesse de Berry a passé par Carlsruhe se rendant à Genève où se réunissent une foule d'étrangers appartenant aux opinions légitimistes et qui semblent devoir se réunir en petit congrès.

— On lit dans le *Journal du Loiret*, du 21 septembre : on nous adresse la note suivante :

« Le chat sauvage, destiné au Muséum d'histoire naturelle de Paris, et dont vous avez annoncé l'évasion sur la route de Tours, est effectivement un serval qui était mal enrhumé ou qui a brisé les barreaux de sa cage entre Beaugency et Mer, à la hauteur de Tavers. Il est entré à quelque distance de la route dans la maison d'un cultivateur, et s'est glissé, sans avoir été aperçu, dans un buffet. Bientôt un enfant, que la gourmandise ou la faim conduisit au même meuble, y vit cet animal qui mangeait. Quoique très-effrayé, il ferma la porte à clef, et appela son père auquel il raconta ce qu'il avait vu.

« Le buffet fut entr'ouvert, et le serval fut blessé d'un coup de fusil tiré sur lui dans le meuble même; il devint furieux, et brisa avec ses dents l'un des pans de l'armoire; mais des paysans qui arrivèrent achevèrent de le tuer à coups de barres de pressoir. Sa chair fut mangée par eux, et la peau vendue à Beaugency. Je vous transmets ces détails, qui sont positifs, pour couper court à tous les contes qui circulent, et calmer les frayeurs que ce petit événement a répandues dans le canton. Mais vous penserez comme moi, sans doute, que le transport d'animaux aussi dangereux devrait être surveillé par la police. »

TAXE DU PAIN A LIEGE du 27 septembre.

Pain de seigle, 48 centimes
Pain moitié seigle et moitié froment, 29 centimes.
Pain dit de ménage, 42 centimes.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 26 septembre.

Naissances : 4 garçons, 3 filles.

Décès : 2 hommes, 1 femme, savoir : Jean Michel Stienon, âgé de 85 ans, employé des taxes municipales, pensionné, rue du Pot d'Or, veuf de Paschale Everard. — Etienne Toussaint Libert, âgé de 49 ans, ferblantier, rue Thier à Liège, célibataire. — Jeanne Horotte, âgée de 78 ans, journalière, rue Thier à Liège, veuve en 2^{me} noces de Noël Lovinfosso.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche, 28 septembre, treizième représentation du premier mois d'abonnement, *Robin des Bois*, opéra, en trois actes, musique de Weber; suivi par le *Charlatanisme*, vaudeville en un acte. Le spectacle commencera par l'*Héritière*, vaudeville en un acte.

